

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 17 novembre 2022

Direction Générale des Services – N°10.07.2022.199

Objet : NPNRU – Avenant N°3 à la convention de mandat de maîtrise d’ouvrage d’études et de réalisation pour l’opération de renouvellement urbain du quartier des Arts et des Fleurs Feugrais avec Rouen Normandie Aménagement - Autorisation

Date de la convocation : 09 novembre 2022

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 25

PRESENTS :

M.MARCHE Frédéric, Mme TELLIEZ Fabienne, M. BEAUCOUSIN David, Mme DELACOUR Mélanie, M. BERTHOU Fabrice, Mme HAMIDOU Hawa, M. ARBI Rachid, Mme COLOMBOTTI Monique, MM. HOUNKPATI Jean-David, SARR Yaya, Mme OMONT Sylvie, MM. TARSIA Rosario, LEFEBVRE Philippe, DABO Infali, Mme HOULIER Valérie, MM. LEBALLEUR Frédéric, FAUCHE Stéphane, Mme BALEM Sandrine, M. BOURREAU Marc, Mmes LEFEBVRE Laëtitia, LERICHE Evelyne.

POUVOIRS :

Mme SALL Coumba a donné pouvoir à Mme HAMIDOU Hawa.
Mme WOLF Alexandra a donné pouvoir à Mme HOULIER Valérie.
M. KIVATA Guy'a donné pouvoir à M. TARSIA Rosario.
Mme PALMENTIER Corine a donné pouvoir à M. MARCHE Frédéric.

ABSENTS :

M. DEM Ibrahim.
Mme DENOS Clélia.

SECRETAIRE DE SEANCE : Frédéric LEBALLEUR

RAPPORTEUR : Mélanie DELACOUR

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- L’avis favorable de la Commission Finances, Politique de la Ville et Aménagement Urbain du 9 novembre 2022.
- La convention de mandat de maitrise d’ouvrage d’études et de réalisation pour la réalisation de l’opération de renouvellement urbain du quartier des Arts et des Fleurs-Feugrais situé sur les communes de Cléon et Saint Aubin lès Elbeuf notifiée en date du 11 février 2020 à Rouen Normandie Aménagement.
- Le projet d’avenant 3 joint en annexe.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

NPNRU - Avenant n.3 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage d'études et de réalisation pour l'opération de renouvellement urbain du quartier des Arts et des Fleurs Feugrais avec Rouen Normandie Aménagement

Date de transmission de l'acte : 21/11/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 21/11/2022

Numéro de l'acte : 10-07-2022-199 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20221117-10-07-2022-199-DE

Date de décision : 17/11/2022

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.3. Conventions de Mandat

CONSIDERANT :

- Que le mandant a exprimé le souhait de compléter le programme de requalification de l'école Prévert en centre de loisirs par l'aménagement d'un espace dédié à l'accueil des 14-17 ans.
- Que le mandant a demandé à ajuster la durée du mandat en fonction du planning de réalisation des travaux et des capacités financières de la ville.
- Que ces modifications de programme conduisent à revoir les modalités de la convention de mandat en intégrant les objets suivants, objet du présent avenant :
 - o Ajuster la durée de l'opération en fonction du planning de réalisation des travaux
 - o Augmenter les dépenses à engager par le mandataire pour le compte de la Ville de Cléon
 - o Ajuster la rémunération du Mandataire en fonction du nouveau programme de l'opération.

L'adjoite au Maire en charge des Finances, de la Politique de la ville et de l'Aménagement Urbain expose le contexte et les objectifs de cet avenant.

Pour mémoire, le bilan du mandat en vigueur est de 24 521 433€TTC

Les Avenants déjà notifiés sont les suivants :

- Avenant n°1
 - Notification : 19 juin 2020 suite à une délibération du conseil municipal du 18 juin 2020.
 - Objet : Démarrage des missions liées à la réalisation des voiries et espaces publics et des 4 équipements publics.
- Avenant n°2
 - Notification : 15 février 2022 suite à une délibération du conseil municipal du 16 décembre 2021
 - Objet :
 - o Confier la réalisation des aires de jeux initialement conçus et réalisés en régie à Rouen Normandie Aménagement.
 - o Compléter le programme de requalification de l'école Prévert en centre de loisirs par la rénovation énergétique de l'équipement.
 - o Compléter le programme d'aménagement d'espaces publics par la réalisation du parvis du centre commercial des Feugrais jusqu'à la rue de Tourville.
 - o Ajuster la durée du mandat en fonction du planning de réalisation des travaux et des capacités financières de la ville.

Pour tenir compte des modifications de programme nécessaires, l'enveloppe prévisionnelle des dépenses à engager par la mandataire, précisé à l'article 5 du mandat, est augmentée de 272 500 € HT portant le montant total des dépenses à 19 523 015€ HT, hors charges financières et rémunération du mandataire selon le bilan joint en annexe au présent avenant (annexe 1).

Pour tenir compte de la modification du programme, la rémunération du mandataire est augmentée de 11 000€ HT portant le montant de la rémunération hors révisions à 1 386 528€ HT soit 1 663 833€ TTC (un million six cent soixante-trois mille huit cent trente-trois euros toutes taxes comprises).

Pour tenir compte des modifications de programme et du planning général du NPNRU, la durée (hors année de parfait achèvement) de réalisation de l'opération précisée à l'article 4 du mandat pour l'opération 5018 / Prévert est réévaluée à 60 mois à compter du 11 février 2020 (date de notification du mandat).

Il est proposé de procéder à ces modifications par voie d'avenant.

Le Conseil Municipal, après délibération,
Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les termes de l'avenant 3 de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage d'études et de réalisation pour la réalisation de l'opération de renouvellement urbain du quartier des Arts et des Fleurs-Feugrais situé sur les communes de Cléon et Saint Aubin lès Elbeuf signée entre Rouen Normandie Aménagement et la Ville de Cléon.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant 3 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage d'études et de réalisation pour la réalisation de l'opération de renouvellement urbain du quartier des Arts et des Fleurs-Feugrais situé sur les communes de Cléon et Saint Aubin lès Elbeuf signée entre Rouen Normandie Aménagement et la Ville de Cléon.

Pour copie conforme,
Cléon, le 17 novembre 2022
Le Maire,

Frédéric MARCHE

